



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 décembre 2017

**DELIBERATION N° 217/11/2017 : APPROBATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS CONJOINTES
AVEC LA VILLE DE MONTAUBAN DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE CIT'ERGIE**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 05 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 novembre 2017.

Présents Titulaires : 28

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Gaël TABARLY, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Annie GUILLOT à Brigitte BAREGES, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Laurence PAGES à Claude VIGOUROUX, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Bernadette SERIEYS à Jean-Louis IBRES.

Absents Excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Alain GABACH, Pauline MUGNIER, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations respectivement en date du 27 octobre 2016 et du 2 novembre 2016, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Ville de Montauban se sont engagés dans une démarche conjointe d'évaluation de la politique énergétique portée par le label « Cit'ergie ».
Ce processus européen d'évaluation et d'amélioration continue de la politique énergétique de la collectivité permet également d'actualiser le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Depuis son lancement en mars 2017, la démarche Cit'ergie a permis de faire un état des lieux initial approfondi sur la base d'un catalogue de 79 actions regroupées en 6 domaines : la planification du développement territorial, le patrimoine de la collectivité, l'approvisionnement énergie-eau - assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et la coopération.

Au vu des résultats de cet état des lieux, le Grand Montauban et la Ville de Montauban peuvent prétendre auprès de l'ADEME à une labellisation conjointe Cap Cit'ergie, sous réserve de l'approbation d'un programme opérationnel d'actions visant à promouvoir une amélioration continue des pratiques de ces deux collectivités.

Le label permet d'acquérir une reconnaissance, d'échanger au niveau national en rejoignant la centaine de collectivités françaises déjà engagées dans la démarche, d'être en cohérence avec l'engagement de la Ville de Montauban et des communes rurales et enfin de rythmer la démarche d'amélioration continue des pratiques, via les étapes de suivi du label par un tiers (visites annuelles et audit) telles que prévues par le dispositif.

Le Grand Montauban est le premier EPCI en Occitanie à demander le label Cap Cit'ergie.

Un projet de programme opérationnel d'actions a ainsi été établi. Il est construit, d'une part, en agrégeant les actions déjà en cours ou validées dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial PCET (2011-2017), du projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV (2015-2017), des contrats d'animation « zéro déchet zéro gaspillage » signés avec l'ADEME, de l'étude de la collecte et la valorisation des déchets organiques (2017-2019), du schéma directeur du réseau de chaleur et, d'autre part, en valorisant des actions au quotidien des services.

Ce projet de programme opérationnel d'actions Cit'ergie constituera une contribution au travail d'élaboration du prochain Plan Climat Air Energie Territorial PCAET (PCET intégrant le volet air).
Il permettra de contractualiser avec l'ADEME un nouveau Contrat d'Objectif Territorial Air Energie sur la politique énergie de la collectivité.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 27 novembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le projet de programme opérationnel d'actions Cit'ergie ci-joint,
- faire acte de candidature auprès de l'ADEME pour solliciter l'attribution du label Cap Cit'ergie au Grand Montauban, conjointement à la Ville de Montauban,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de programme opérationnel d'actions Cit'ergie ci-joint,
- de faire acte de candidature auprès de l'ADEME pour solliciter l'attribution du label Cap Cit'ergie au Grand Montauban, conjointement à la Ville de Montauban,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
08 DEC. 2017

De sa publication le :
08 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 06 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

